



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
30.11.2006

Date de la convocation des conseillers :
30.11.2006

point de l'ordre du jour no:
05

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 8 décembre 2006

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Spautz, Tonnar, échevins, Maroldt, Hoffmann, Snel, Roller, Huss, Jaerling, Knaff, Codello, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Becker, conseillers,

Clement, secrétaire communal

Absents : Hinterscheid, échevin, Hannen, Hildgen, conseillers

Objet: rapport pour une réforme administrative de la Ville d'Esch-sur-Alzette : motion

Le Conseil communal

Constatant la nécessité de poursuivre les efforts de modernisation de l'administration communale entrepris au cours des dernières années notamment avec l'instauration du *Biergeramt* ;

considérant que la réforme administrative doit avoir pour but de rapprocher l'administration communale des citoyennes et des citoyens et de leur en faciliter l'usage au quotidien et d'améliorer d'une façon générale les performances de l'administration ;

appréciant le rapport pour une réforme administrative pour la Ville d'Esch présenté par le collège des bourgmestre et échevins et débattu lors de la présente séance publique ;

considérant l'avis favorable émis par la commission consultative à la réforme administrative ;

considérant la demande de report du vote faite par la commission consultative du personnel ;

considérant la demande de report du vote faite par la délégation des fonctionnaires et employés et par la délégation des ouvriers ;

soulignant que ce rapport constituera la base sur laquelle les démarches futures en matière de modernisation de l'administration communale seront établies ;

**par 10 voix oui, 1 voix non et 5 abstentions
invite le collège des bourgmestre et échevins**

à mettre en oeuvre la réforme administrative sur base du rapport pour une réforme administrative pour la Ville d'Esch poursuivant ainsi les efforts de modernisation de l'administration communale déjà entrepris ;

à adopter pour ce faire la méthode des « mini audits » (internes ou externes) réalisés en permanence sur une partie changeante des activités telle que définie sous le point Recommandations 1. Méthode future (page 8) du rapport ;

à appliquer cette méthode en 2007 à la restructuration du secrétariat communal/échevinal et à la mise en place d'une comptabilité analytique et d'une facturation centrale ;

à faire réaliser en 2007 un bilan approfondi du *Biergeramt* en particulier de la satisfaction des usagers ;

à réaliser les mesures définies sous Recommandations 2. Premier paquet de recommandations (page 9) du rapport ;

à réaliser ces mesures en veillant à une concertation avec les personnes concernées et les délégations du personnel ;

à saisir dans le cadre de cette exécution le Conseil communal dans les meilleurs délais pour tout ce qui est de sa compétence conformément à la loi communale ;

à préparer l'implantation d'un guichet technique au sein du *Biergeramt* conformément aux dispositions du point Recommandations 3. Second paquet de recommandations point 1. (page 10) du rapport ;

à établir un organigramme pour l'ensemble de l'administration communale en retenant dans la mesure du possible et du souhaitable l'approche dite d'une refonte fonctionnelle telle que décrite au point Recommandations 3. Second paquet de recommandations point 2. (pages 10-14) du rapport ;

à apporter dans ce contexte des réponses aux questions encore ouvertes, notamment celles concernant le nombre de départements, leur composition et l'agencement des relations hiérarchiques ;

à procéder en vue d'une future décision formelle d'exécution aux analyses et concertations nécessaires ;

à soumettre cet organigramme fonctionnel à l'approbation du Conseil communal ;

à réaliser les points 3.-7. décrits au point Recommandations 3. Second paquet de recommandations (pages 13-14) du rapport en étroite collaboration avec les personnes concernées et en soumettant une proposition de décision au Conseil communal ;

à intégrer la commission consultative à la réforme administrative et la commission consultative du personnel au processus de discussion permanent ;

à associer de façon étroite la délégation des fonctionnaires et employés et la délégation des ouvriers à toutes les démarches concernant la mise en œuvre de la présente motion ;

à organiser une réunion avec le personnel communal en vue de l'informer en détail sur le projet de la réforme administrative et ainsi poursuivre les efforts de concertation et de dialogue social.

En séance

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 08.12.2006
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal,

Suivent les signatures

Le bourgmestre

